

Département du
Haut-Rhin

VILLE DE KINGERSHEIM

Arrondissement de
MULHOUSE

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Nombre des membres du
Conseil Municipal élus :
33

Séance du 16 septembre 2026 à 18h30

Conseillers en fonction :
33

(Convocation envoyée le 9 septembre 2026)

Sous la Présidence de M. Laurent Riche, Maire

Conseillers présents : 28
Etaient présents :
Séverine CHEVALIER, Gilles BRETZNER, Emilie HAMMERER, Arnaud ROLLIN,
Dorothee DUMORTIER, Alain WINCKELMULLER, Sandrine ACKERMANN-
BAUMS, Christian BROMBACHER, Myrna JACQUIN, Adjoints

Conseiller absents : 5
Martine PIERREZ, Nathalie BOESCH, Grégoire FREYBURGER, Brigitte
BERTHAUD, Frédéric WALD, Francis GATTESCO, Paul HANK, Denis SUSS, Giulia
ACHA, Sanae LAABID, Jérôme CANO, Corine LITZLER, Denise ESSOMBA
ESSOMBA Pascal HEYER, Monia FATTIZZO, Julien LACHATER, Hubert MUSIL,
Priscilla GRONDIN, conseillers municipaux

Procurations :
5

Ont donné procuration :

Denis BRAND a donné procuration à Christian BROMBACHER
Céline NAMUR a donné procuration à Dorothee DUMORTIER
Luca QUARTUCCI a donné procuration à Laurent RICHE
Michel CHERAY a donné procuration à Pascal HEYER
Mariam KRIBS-CHEFROUR a donné procuration à Monia FATTIZZO

Désignation du secrétaire de séance : Jonathan Gradoz, DGS

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 8 juillet 2026

Hubert Musil ne prenant pas part au vote, le procès-verbal de la séance du 8 juillet 2026 est adopté par 25 voix POUR (groupe Kingersheim une ville qui rassemble) et 7 ABSTENTIONS (groupe Kingersheim la force commune).

Pour extrait conforme

Kingersheim, le 17 septembre 2026

Le secrétaire de séance

Jonathan Gradoz

Le Maire

Laurent Riche



Département du
Haut-Rhin

VILLE DE KINGERSHEIM

Arrondissement de
MULHOUSE

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Nombre des membres du
Conseil Municipal élus :
33

Séance du 16 septembre 2026 à 18h30

Conseillers en fonction :
33

(Convocation envoyée le 9 septembre 2026)

Sous la Présidence de M. Laurent Riche, Maire

Conseillers présents :
28

Etaient présents :
Séverine CHEVALIER, Gilles BRETZNER, Emilie HAMMERER, Arnaud ROLLIN,
Dorothee DUMORTIER, Alain WINCKELMULLER, Sandrine ACKERMANN-
BAUMS, Christian BROMBACHER, Myrna JACQUIN, Adjoints

Conseiller absents :
5

Martine PIERREZ, Nathalie BOESCH, Grégoire FREYBURGER, Brigitte
BERTHAUD, Frédéric WALD, Francis GATTESCO, Paul HANK, Denis SUSS, Giulia
ACHA, Sanae LAABID, Jérôme CANO, Corine LITZLER, Denise ESSOMBA
ESSOMBA Pascal HEYER, Monia FATTIZZO, Julien LACHATER, Hubert MUSIL,
Priscilla GRONDIN, conseillers municipaux

Procurations :
5

Ont donné procuration :

Denis BRAND a donné procuration à Christian BROMBACHER
Céline NAMUR a donné procuration à Dorothee DUMORTIER
Luca QUARTUCCI a donné procuration à Laurent RICHE
Michel CHERAY a donné procuration à Pascal HEYER
Mariam KRIBS-CHEFROUR a donné procuration à Monia FATTIZZO

Désignation du secrétaire de séance : Jonathan Gradoz, DGS

2. Approbation du règlement intérieur du Conseil municipal

Rapporteur : Monsieur Laurent Riche, Maire

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le Conseil municipal est invité à approuver son règlement intérieur.

Le règlement intérieur des Conseils municipaux dans les départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle, prévus aux articles L. 2121-8 et L. 2541-5 du CGCT, a été modifié par la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe).

Par ailleurs, l'article L. 2121-8 du CGCT prévoit depuis le renouvellement général de 2020 l'obligation d'établir un règlement intérieur dans les six mois qui suivent l'installation du Conseil municipal pour les communes de 1 000 habitants et plus, obligation qui ne s'imposait qu'aux communes de 3 500 habitants et plus auparavant.

L'article L. 2541-5 du CGCT fixe quant à lui ce seuil à 3 500 habitants et plus pour les communes des départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle. Même si aucune disposition du CGCT n'écarte

l'application de l'article L. 2121-8 aux communes de ces départements, il est en droit une règle fondamentale selon laquelle les lois spéciales dérogent aux lois générales.

Le règlement intérieur fixe le cadre de travail et les modalités de fonctionnement du Conseil municipal.

Il comprend des articles du Code Général des Collectivités Territoriales et les dispositions complémentaires du Conseil municipal de Kingersheim.

Il est à noter que le projet de règlement a été transmis le 28/08/2026. Il a fait l'objet d'échanges en commissions de travail du 02/09/2026.

Ce règlement se compose de 7 chapitres :

- Chapitre 1^{er} : les travaux préparatoires
- Chapitre 2 : les commissions
- Chapitre 3 : les comités consultatifs
- Chapitre 4 : la tenue des séances du Conseil municipal
- Chapitre 5 : l'organisation des débats et le vote des délibérations
- Chapitre 6 : l'information du public
- Chapitre 7 : les dispositions diverses

Le Conseil municipal décide par 26 voix POUR (groupe Kingersheim une ville qui rassemble et Hubert Musil) et 7 ABSTENTIONS (groupe Kingersheim la force commune) :

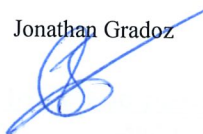
- d'approuver son règlement intérieur.

Pour extrait conforme

Kingersheim, le 17 septembre 2026

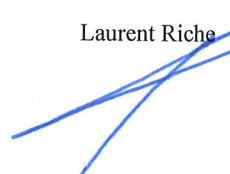
Le secrétaire de séance

Jonathan Gradoz



Le Maire

Laurent Riche



Département du
Haut-Rhin

VILLE DE KINGERSHEIM

Arrondissement de
MULHOUSE

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Nombre des membres du
Conseil Municipal élus :
33

Séance du 16 septembre 2026 à 18h30

Conseillers en fonction :
33

(Convocation envoyée le 9 septembre 2026)

Sous la Présidence de M. Laurent Riche, Maire

Conseillers présents : 28
Etaient présents :
Séverine CHEVALIER, Gilles BRETZNER, Emilie HAMMERER, Arnaud ROLLIN, Dorothée DUMORTIER, Alain WINCKELMULLER, Sandrine ACKERMANN-BAUMS, Christian BROMBACHER, Myrna JACQUIN, Adjoints

Conseiller absents : 5
Martine PIERREZ, Nathalie BOESCH, Grégoire FREYBURGER, Brigitte BERTHAUD, Frédéric WALD, Francis GATTESCO, Paul HANK, Denis SUSS, Giulia ACHA, Sanae LAABID, Jérôme CANO, Corine LITZLER, Denise ESSOMBA ESSOMBA Pascal HEYER, Monia FATTIZZO, Julien LACHATER, Hubert MUSIL, Priscilla GRONDIN, conseillers municipaux

Procurations :
5

Ont donné procuration :

Denis BRAND a donné procuration à Christian BROMBACHER
Céline NAMUR a donné procuration à Dorothée DUMORTIER
Luca QUARTUCCI a donné procuration à Laurent RICHE
Michel CHERAY a donné procuration à Pascal HEYER
Mariam KRIBS-CHEFROUR a donné procuration à Monia FATTIZZO

Désignation du secrétaire de séance : Jonathan Gradoz, DGS

3. Indemnités de fonction du Maire, des adjoints, des conseillers municipaux délégués

Rapporteur : Monsieur Laurent Riche, Maire

A la suite de l'instauration des indemnités de fonction du Maire, des adjoints et du premier conseiller municipal délégué, il convient de prévoir des indemnités pour des conseillers municipaux délégués supplémentaires.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2123-20 à L 2123-24-2

Vu l'article L 2123-20 du Code Général des Collectivités Territoriales qui fixe les taux maximums des indemnités de fonction des maires, adjoints et conseillers municipaux.

Vu le procès-verbal de la séance d'installation du Conseil municipal en date du 22 mars 2026 constatant l'élection du Maire et de 9 adjoints,

Vu les arrêtés municipaux du 27 mars 2026 portant délégation de fonctions aux adjoints au Maire, et au premier conseiller municipal délégué,

Vu les arrêtés municipaux du Maire portant délégation de fonctions aux conseillers municipaux délégués,

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées au Maire, aux adjoints au Maire, aux éventuels conseillers municipaux délégués ou aux conseillers, étant entendu que des crédits doivent être inscrits au budget ;

Il est rappelé que conformément à l'article L 2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire a la faculté de déléguer ses fonctions aux conseillers dès lors que les adjoints sont tous titulaires d'une délégation.

Le Maire peut régulièrement déléguer une partie de ses fonctions à des conseillers municipaux alors même que les adjoints ne sont ni absents, ni empêchés.

Dans ce cadre, des postes de conseillers municipaux délégués pourront être créés.

Considérant que pour une commune comme Kingersheim (strate 10 000-19 999 habitants), le taux maximal de l'indemnité du Maire en % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ne peut dépasser 67,6 %,

Considérant que pour une commune comme Kingersheim (strate 10 000-19 999 habitants), le taux maximal de l'indemnité d'un adjoint en % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ne peut dépasser 28,6%,

Considérant que pour une commune comme Kingersheim (strate 10 000-19 999 habitants), il est possible d'indemniser un conseiller municipal ayant reçu délégation, indemnité qui doit s'inscrire dans le cadre de l'enveloppe budgétaire consacrée au maire et aux adjoints ayant reçu délégation.

Considérant que Kingersheim perçoit la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) et d'après les articles L2123-22 et R2123-23 du CGCT, les indemnités de fonctions peuvent être votées dans la limite correspondant à l'échelon immédiatement supérieur à celui de la population de la commune à savoir pour Kingersheim 90% pour le Maire et 33% pour les adjoints.

Considérant que Kingersheim est siège des bureaux centralisateurs de canton et d'après les articles L2123-22 et R2123-23 du CGCT, les indemnités de fonctions peuvent majorés de 15%.

Il est proposé au Conseil municipal ce qui suit :

- Calcul de l'enveloppe indemnitaire disponible :
 - ✓ Indemnité du Maire (hors majoration) : 67,6% de l'indice brut terminal
 - ✓ Indemnités maximales des 9 Adjointes (hors majoration) : 28,6% de l'indice brut

Soit une enveloppe globale de 13 359,20 €.

- Répartition de l'enveloppe indemnitaire par le Conseil municipal :

<i>Titre</i>	<i>% de l'indice brut terminal</i>
<i>Maire</i>	<i>52,59%</i>
<i>1^{er} Adjoint</i>	<i>22,40%</i>
<i>2^e Adjoint</i>	<i>22,40%</i>
<i>3^e Adjoint</i>	<i>22,40%</i>
<i>4^e Adjoint</i>	<i>22,40%</i>
<i>5^e Adjoint</i>	<i>22,40%</i>
<i>6^e Adjoint</i>	<i>22,40%</i>
<i>7^e Adjoint</i>	<i>22,40%</i>

8 ^e Adjoint	22,40%
9 ^e Adjoint	22,40%
1 ^{er} CMD	12,70%
2 ^e CMD	6,35%
3 ^e CMD	6,35%
4 ^e CMD	6,35%
5 ^e CMD	6,35%
6 ^e CMD	6,35%
7 ^e CMD	6,35%
8 ^e CMD	6,35%
9 ^e CMD	6,35%
10 ^e CMD	6,35%

Cette répartition représente une enveloppe globale de 13 319,73 €.

Le Conseil municipal décide par 25 voix POUR (groupe Kingersheim une ville qui rassemble) et 8 OPPOSITIONS (groupe Kingersheim la force commune) :

- de valider la répartition des indemnités tels que présenté ci-dessus.
- Majoration des indemnités de fonction :
 - **DSU** : taux maximum de la strate supérieure appliqué au taux de la 1^{ère} répartition :
 - ✓ **Maire : 70,02%** (90% de l'indice brut terminal x 52,59% / 67,6%)
 - ✓ **9 Adjoints : 25,85%** (33% de l'indice brut terminal x 22,40% / 28,6%)
 - **Siège des bureaux centralisateurs de canton** : 15 % appliqués au taux de la 1^{ère} répartition :

Titre	% de l'indice brut terminal De base	Majoration DSU	Majoration siège des bureaux centralisateurs de canton	% de l'indice brut terminal Avec majoration
Maire	52,59%	70,02%	7,89%	77,91%
1 ^{er} Adjoint	22,40%	25,85%	3,36%	29,21%
2 ^e Adjoint	22,40%	25,85%	3,36%	29,21%
3 ^e Adjoint	22,40%	25,85%	3,36%	29,21%
4 ^e Adjoint	22,40%	25,85%	3,36%	29,21%
5 ^e Adjoint	22,40%	25,85%	3,36%	29,21%
6 ^e Adjoint	22,40%	25,85%	3,36%	29,21%

7 ^e Adjoint	22,40%	25,85%	3,36%	29,21%
8 ^e Adjoint	22,40%	25,85%	3,36%	29,21%
9 ^e Adjoint	22,40%	25,85%	3,36%	29,21%
1 ^{er} CMD	12,70%	12,70%	1,91%	14,61%
2 ^e CMD	6,35%	6,35%	0,95%	7,30%
3 ^e CMD	6,35%	6,35%	0,95%	7,30%
4 ^e CMD	6,35%	6,35%	0,95%	7,30%
5 ^e CMD	6,35%	6,35%	0,95%	7,30%
6 ^e CMD	6,35%	6,35%	0,95%	7,30%
7 ^e CMD	6,35%	6,35%	0,95%	7,30%
8 ^e CMD	6,35%	6,35%	0,95%	7,30%
9 ^e CMD	6,35%	6,35%	0,95%	7,30%
10 ^e CMD	6,35%	6,35%	0,95%	7,30%

Cette répartition représente une enveloppe globale de 17 309,81 €.

Le Conseil municipal décide par 25 voix POUR (groupe Kingersheim une ville qui rassemble) et 8 OPPOSITIONS (groupe Kingersheim la force commune) :

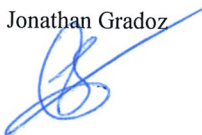
- d'appliquer la majoration de la strate supérieure en raison de la perception de la Dotation de Solidarité Urbaine par la commune,
- d'appliquer la majoration de 15% en raison du rôle de bureau centralisateur du canton de la commune,
- d'indemniser les élus tel que présenté dans le tableau ci-dessus.

Pour extrait conforme

Kingersheim, le 17 septembre 2026

Le secrétaire de séance

Jonathan Gradoz



Le Maire

Laurent Riche



Département du
Haut-Rhin

VILLE DE KINGERSHEIM

Arrondissement de
MULHOUSE

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Nombre des membres du
Conseil Municipal élus :
33

Séance du 16 septembre 2026 à 18h30

Conseillers en fonction :
33

(Convocation envoyée le 9 septembre 2026)

Sous la Présidence de M. Laurent Riche, Maire

Conseillers présents : 28 **Etaient présents :**
Séverine CHEVALIER, Gilles BRETZNER, Emilie HAMMERER, Arnaud ROLLIN,
Dorothée DUMORTIER, Alain WINCKELMULLER, Sandrine ACKERMANN-
BAUMS, Christian BROMBACHER, Myrna JACQUIN, Adjoint

Conseiller absents : 5
Martine PIERREZ, Nathalie BOESCH, Grégoire FREYBURGER, Brigitte
BERTHAUD, Frédéric WALD, Francis GATTESCO, Paul HANK, Denis SUSS, Giulia
ACHA, Sanae LAABID, Jérôme CANO, Corine LITZLER, Denise ESSOMBA
ESSOMBA Pascal HEYER, Monia FATTIZZO, Julien LACHATER, Hubert MUSIL,
Priscilla GRONDIN, conseillers municipaux

Procurations :
5

Ont donné procuration :

Denis BRAND a donné procuration à Christian BROMBACHER
Céline NAMUR a donné procuration à Dorothée DUMORTIER
Luca QUARTUCCI a donné procuration à Laurent RICHE
Michel CHERAY a donné procuration à Pascal HEYER
Mariam KRIBS-CHEFROUR a donné procuration à Monia FATTIZZO

Désignation du secrétaire de séance : Jonathan Gradoz, DGS

4. Chambre régionale des comptes Grand Est - rapport d'observations définitives - contrôle des comptes et de la gestion de Mulhouse Alsace Agglomération

Rapporteur : Monsieur Laurent Riche, Maire

Le Conseil municipal est invité à prendre acte du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes relatives au contrôle des comptes et de la gestion de Mulhouse Alsace Agglomération pour les exercices de 2019 à 2024.

La Chambre Régionale des Comptes Grand-Est a procédé au contrôle des comptes et de la gestion de la Communauté d'Agglomération Mulhouse Alsace Agglomération (m2A) sur les exercices 2019 à 2024.

A l'issue de cette procédure, la Chambre a arrêté des observations définitives qui doivent être portées à la connaissance des membres du Conseil municipal de Kingersheim, en application de l'article L243-8 du code des juridictions financières.

- 3 constats :
 - o Une évolution globalement favorable des finances communautaires, même si la situation de certains indicateurs appelle à la vigilance.
 - o Les modalités d'exercice de certaines compétences en évolution (en particulier la gestion des déchets avec le SIVOM).

- Un pilotage des finances à consolider.
- 5 recommandations :
 - Définir précisément les missions confiées aux différents services intervenant dans l'exercice de la fonction financière et à leurs agents.
 - Améliorer le suivi de l'exécution budgétaire au niveau de la direction des finances et en liaison avec les services gestionnaires.
 - Poursuivre la mise en place d'une comptabilité analytique permettant d'identifier les coûts directs et indirects du service de gestion des déchets et revoir le contenu de l'état spécial annexé à ses documents budgétaires.
 - Établir un suivi des coûts directs et indirects de la gestion de l'ensemble des services ressortant de la compétence « petite enfance et activités périscolaires ».
 - Établir un bilan financier de la démutualisation des services au terme du processus en 2026.
- 2 rappels du droit :
 - Doter respectivement les budgets annexes « transports », « chauffage urbain » de comptes au Trésor.
 - Procéder à l'engagement comptable des dépenses avant leur engagement juridique.

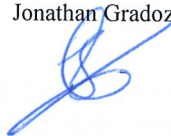
Le Conseil municipal a pris acte du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes relatives au contrôle des comptes et de la gestion de Mulhouse Alsace Agglomération pour les exercices de 2019 à 2024.

Pour extrait conforme

Kingersheim, le 17 septembre 2026

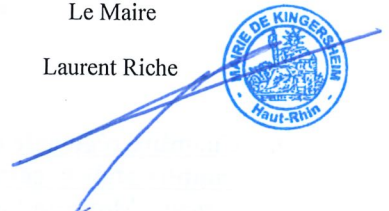
Le secrétaire de séance

Jonathan Gradoz



Le Maire

Laurent Riche



Département du
Haut-Rhin

VILLE DE KINGERSHEIM

Arrondissement de
MULHOUSE

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Nombre des membres du
Conseil Municipal élus :
33

Séance du 16 septembre 2026 à 18h30

Conseillers en fonction :
33

(Convocation envoyée le 9 septembre 2026)

Sous la Présidence de M. Laurent Riche, Maire



Conseillers présents :
28

Etaient présents :

Séverine CHEVALIER, Gilles BRETZNER, Emilie HAMMERER, Arnaud ROLLIN, Dorothee DUMORTIER, Alain WINCKELMULLER, Sandrine ACKERMANN-BAUMS, Christian BROMBACHER, Myrna JACQUIN, Adjoints

Conseiller absents :
5

Martine PIERREZ, Nathalie BOESCH, Grégoire FREYBURGER, Brigitte BERTHAUD, Frédéric WALD, Francis GATTESCO, Paul HANK, Denis SUSS, Giulia ACHA, Sanae LAABID, Jérôme CANO, Corine LITZLER, Denise ESSOMBA ESSOMBA Pascal HEYER, Monia FATTIZZO, Julien LACHATER, Hubert MUSIL, Priscilla GRONDIN, conseillers municipaux

Procurations :
5

Ont donné procuration :

Denis BRAND a donné procuration à Christian BROMBACHER
Céline NAMUR a donné procuration à Dorothee DUMORTIER
Luca QUARTUCCI a donné procuration à Laurent RICHE
Michel CHERAY a donné procuration à Pascal HEYER
Mariam KRIBS-CHEFROUR a donné procuration à Monia FATTIZZO

Désignation du secrétaire de séance : Jonathan Gradoz, DGS

5. Information au Conseil municipal : marchés à procédure adaptée supérieurs ou égaux à 4 000 € HT : période du 1er janvier 2026 au 30 juin 2026

Rapporteur : Monsieur Laurent Riche, Maire

Le Conseil municipal est invité à prendre connaissance des marchés à procédure adaptée supérieurs ou égaux à 4 000 € HT, passés du 1er janvier 2026 au 30 juin 2026, en vertu des dispositions des articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code général des collectivités territoriales et suivant la délibération prise lors du Conseil municipal du 8 avril 2026.

En vertu des dispositions des articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code général des collectivités territoriales et suivant la délibération prise lors du Conseil municipal du 8 avril 2026, le Conseil municipal est informé des marchés à procédure adaptée supérieurs ou égaux à 4 000 € HT passés au premier semestre 2026.

En effet, le Conseil municipal a autorisé dans sa séance du 8 avril 2026, le Maire à prendre toute décision concernant les marchés publics, sous réserve de le tenir régulièrement informé des marchés conclus.

Aussi, le tableau joint en annexe reprend les marchés passés depuis le 1^{er} janvier 2026 au 30 juin 2026.

Le Conseil municipal a pris connaissance desdits marchés.

Pour extrait conforme

Kingersheim, le 17 septembre 2026

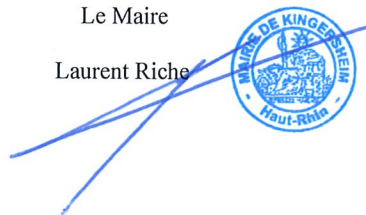
Le secrétaire de séance

Jonathan Gradoz



Le Maire

Laurent Riche



Département du
Haut-Rhin

VILLE DE KINGERSHEIM

Arrondissement de
MULHOUSE

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Nombre des membres du
Conseil Municipal élus :
33

Séance du 16 septembre 2026 à 18h30

Conseillers en fonction :
33

(Convocation envoyée le 9 septembre 2026)

Sous la Présidence de M. Laurent Riche, Maire

Conseillers présents : 28 **Etaient présents :**
Séverine CHEVALIER, Gilles BRETZNER, Emilie HAMMERER, Arnaud ROLLIN,
Dorothee DUMORTIER, Alain WINCKELMULLER, Sandrine ACKERMANN-
BAUMS, Christian BROMBACHER, Myrna JACQUIN, Adjoints

Conseiller absents : 5
Martine PIERREZ, Nathalie BOESCH, Grégoire FREYBURGER, Brigitte
BERTHAUD, Frédéric WALD, Francis GATTESCO, Paul HANK, Denis SUSS, Giulia
ACHA, Sanae LAABID, Jérôme CANO, Corine LITZLER, Denise ESSOMBA
ESSOMBA Pascal HEYER, Monia FATTIZZO, Julien LACHATER, Hubert MUSIL,
Priscilla GRONDIN, conseillers municipaux

Procurations :
5

Ont donné procuration :

Denis BRAND a donné procuration à Christian BROMBACHER
Céline NAMUR a donné procuration à Dorothee DUMORTIER
Luca QUARTUCCI a donné procuration à Laurent RICHE
Michel CHERAY a donné procuration à Pascal HEYER
Mariam KRIBS-CHEFROUR a donné procuration à Monia FATTIZZO

Désignation du secrétaire de séance : Jonathan Gradoz, DGS

6. Décision modificative n°1 du BP 2026

Rapporteur : Monsieur Frédéric Wald, Conseiller municipal délégué, rapporteur du budget auprès de
Monsieur Laurent Riche, Maire

Dans sa séance du 17 décembre 2025, le Conseil municipal a approuvé le budget primitif de l'exercice 2026
et son budget supplémentaire lors du Conseil municipal du 5 juin 2026. Il convient désormais d'adopter une
décision modificative prenant en compte de nouveaux éléments.

Pour la partie fonctionnement, il s'agit :

- Du reversement de l'aide petite enfance perçu par la commune à m2A (20 328,13€)
- De l'ajustement des montants des amortissements au prorata temporis des acquisitions effectuées en 2026 suite au passage à la M57. Les montants sont provisoires et évoluent à chaque mandatement d'investissement.

Pour la partie investissement, il s'agit de basculement de crédit vers un autre chapitre concernant ;

- La subvention au Club de Quilles (1 000€)
- Le remboursement d'une subvention concernant le périscolaire Louise Michel à m2A (88 477.96€)

- De l'ajustement des montants des amortissements au prorata temporis des acquisitions effectuées en 2026 suite au passage à la M57. Les montants sont provisoires et évoluent à chaque mandatement d'investissement.

Dépenses de fonctionnement

Chapitre	Libellé	MONTANT VOTE	DM	TOTAL
65	657351 GPF DE RATTACHEMENT	0€	+20 328.13€	20 328.13€
042	6811 DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	1 270 000€	+ 150 000€	1 420 000€
023	023 VIREMENT A LA SECTION D INVESTISSEMENT	1 656 607.08€	- 150 000€	1 506 607.08€
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		15 226 000€	20 328.13€	15 246 328.13€

Recettes de fonctionnement

Chapitre	Libellé	MONTANT VOTE	DM	TOTAL
013	6419 REMBOURSEMENT SUR REMUNERATION	120 000€	+20 328.13€	140 328.13€
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		15 226 000€	20 328.13€	15 246 328.13€

Dépenses d'investissement

Chapitre	Libellé	MONTANT VOTE	DM	TOTAL
21	2188 AUTRES	445 403.73€	-1000€	444 403.73€
21	21312 BATIMENTS SCOLAIRES	88 477.96€	-88 477.96€	0€
13	13151 GPF DE RATTACHEMENT	0€	+88 477.96€	88 477.96€
204	20422 BATIMENTS ET INSTALLATIONS	25 000€	+ 1000€	26 000€
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		7 173 600€	0€	7 173 600€

Recettes d'investissement

Chapitre	Libellé	MONTANT VOTE	DM	TOTAL
040	2805 CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES	35 000€	+ 150 000€	185 000€
021	021 VIREMENT A LA SECTION D INVESTISSEMENT	1 656 607.08€	-150 000€	1 506 607.08€
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		7 173 600€	0€	7 173 600€

Le Conseil municipal à l'unanimité décide :

- d'adopter la décision modificative n°1 du budget principal 2026.

Pour extrait conforme

Kingersheim, le 17 septembre 2026

Le secrétaire de séance

Jonathan Gradoz

Le Maire

Laurent Riche

Département du
Haut-Rhin

VILLE DE KINGERSHEIM

Arrondissement de
MULHOUSE

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Nombre des membres du
Conseil Municipal élus :
33

Séance du 16 septembre 2026 à 18h30

Conseillers en fonction :
33

(Convocation envoyée le 9 septembre 2026)

Sous la Présidence de M. Laurent Riche, Maire

Conseillers présents :
28
Etaient présents :
Séverine CHEVALIER, Gilles BRETZNER, Emilie HAMMERER, Arnaud ROLLIN, Dorothée DUMORTIER, Alain WINCKELMULLER, Sandrine ACKERMANN-BAUMS, Christian BROMBACHER, Myrna JACQUIN, Adjoints

Conseiller absents :
5
Martine PIERREZ, Nathalie BOESCH, Grégoire FREYBURGER, Brigitte BERTHAUD, Frédéric WALD, Francis GATTESCO, Paul HANK, Denis SUSS, Giulia ACHA, Sanae LAABID, Jérôme CANO, Corine LITZLER, Denise ESSOMBA
ESSOMBA Pascal HEYER, Monia FATTIZZO, Julien LACHATER, Hubert MUSIL, Priscilla GRONDIN, conseillers municipaux

Procurations :
5

Ont donné procuration :

Denis BRAND a donné procuration à Christian BROMBACHER
Céline NAMUR a donné procuration à Dorothée DUMORTIER
Luca QUARTUCCI a donné procuration à Laurent RICHE
Michel CHERAY a donné procuration à Pascal HEYER
Mariam KRIBS-CHEFROUR a donné procuration à Monia FATTIZZO

Désignation du secrétaire de séance : Jonathan Gradoz, DGS

7. Information au Conseil Municipal : virement de crédits de chapitre à chapitre

Rapporteur : Monsieur Frédéric Wald, Conseiller municipal délégué, rapporteur du budget auprès de Monsieur Laurent Riche, Maire

Le Conseil municipal est invité à prendre connaissance des virements de crédits de chapitre à chapitre effectués en vertu des règles de la comptabilité M57.

Par délibération du 17 décembre 2025, le Conseil municipal a approuvé le budget primitif de la Ville de l'exercice 2026 et a autorisé le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections.

Cette possibilité a été utilisée pour permettre de régulariser un trop perçu de taxe d'aménagement :

Chapitre	Fonction	Nature	Montant
10 - Dotations, Fonds divers et réserves	01 - opérations non ventilables	10226 - Taxe Aménagement	+ 30 000,00
23 - Immobilisation en cours	020 - Administration Générale	2313 - Constructions	-30 000,00
		TOTAL	0,00

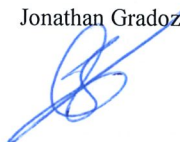
Le Conseil municipal a pris connaissance de ce virement de crédits de chapitre à chapitre.

Pour extrait conforme

Kingersheim, le 17 septembre 2026

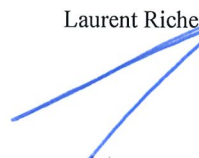
Le secrétaire de séance

Jonathan Gradoz



Le Maire

Laurent Riche



Département du
Haut-Rhin

VILLE DE KINGERSHEIM

Arrondissement de
MULHOUSE

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Nombre des membres du
Conseil Municipal élus :
33

Séance du 16 septembre 2026 à 18h30

Conseillers en fonction :
33

(Convocation envoyée le 9 septembre 2026)

Sous la Présidence de M. Laurent Riche, Maire

Etaient présents :
Conseillers présents : 28
Séverine CHEVALIER, Gilles BRETZNER, Emilie HAMMERER, Arnaud ROLLIN, Dorothée DUMORTIER, Alain WINCKELMULLER, Sandrine ACKERMANN-BAUMS, Christian BROMBACHER, Myrna JACQUIN, Adjoints

Conseiller absents : 5
Martine PIERREZ, Nathalie BOESCH, Grégoire FREYBURGER, Brigitte BERTHAUD, Frédéric WALD, Francis GATTESCO, Paul HANK, Denis SUSS, Giulia ACHA, Sanae LAABID, Jérôme CANO, Corine LITZLER, Denise ESSOMBA
ESSOMBA Pascal HEYER, Monia FATTIZZO, Julien LACHATER, Hubert MUSIL, Priscilla GRONDIN, conseillers municipaux

Procurations :
5

Ont donné procuration :

Denis BRAND a donné procuration à Christian BROMBACHER
Céline NAMUR a donné procuration à Dorothée DUMORTIER
Luca QUARTUCCI a donné procuration à Laurent RICHE
Michel CHERAY a donné procuration à Pascal HEYER
Mariam KRIBS-CHEFROUR a donné procuration à Monia FATTIZZO

Désignation du secrétaire de séance : Jonathan Gradoz, DGS

8. Institution de la taxe sur la vacance des locaux d'habitation (TVLH)

Rapporteur : Monsieur Frédéric Wald, Conseiller municipal délégué, rapporteur du budget auprès de Monsieur Laurent Riche, Maire

Caducité de la délibération du 23 septembre 2014 instaurant l'assujettissement des logements vacants à la taxe d'habitation.

L'article 108 de la loi de finances pour 2026 rend caduque à compter du 1er janvier 2027 la délibération de la commune adoptée le 23 septembre 2014 pour assujettir à la taxe d'habitation les logements vacants (THLV, article 1407 bis du code général des impôts).

La nouvelle taxe sur la vacance des locaux d'habitation (TVLH, article 1406 bis du code général des impôts) entrera en application dès 2027 :

- obligatoirement sur et au profit des communes qui seront classées en « zone tendue » (décret à paraître), avec taxation des logements vacants depuis 1 an ou plus ;
- sur délibération d'institution prise avant le 1er octobre 2026 hors « zone tendue » par les communes ou EPCI, avec taxation des logements vacants depuis 2 ans ou plus.

La commune étant à ce jour hors « zone tendue », il est proposé d'instituer cette nouvelle taxe pour une application en 2027.

Il est précisé que le taux de cette taxe sera voté chaque année par le Conseil municipal avant le 15 avril.

Vu l'article 1406 bis du code général des impôts permettant d'instituer la taxe sur la vacance des logements d'habitation,

Vu les conditions d'assujettissement des logements vacants à cette taxe et, qu'en cas d'imposition erronée, les dégrèvements résultants seront à la charge de la collectivité,

Le Conseil municipal décide par 25 voix POUR (groupe Kingersheim une ville qui rassemble) et 8 ABSTENTIONS (groupe Kingersheim la force commune) :

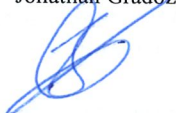
- d'instituer une taxe sur la vacance des locaux d'habitation,
- de charger Monsieur le Maire ou son représentant de notifier cette décision aux services préfectoraux.

Pour extrait conforme

Kingersheim, le 17 septembre 2026

Le secrétaire de séance

Jonathan Gradoz



Le Maire

Laurent Riche



Département du
Haut-Rhin

VILLE DE KINGERSHEIM

Arrondissement de
MULHOUSE

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Nombre des membres du
Conseil Municipal élus :
33

Séance du 16 septembre 2026 à 18h30

Conseillers en fonction :
33

(Convocation envoyée le 9 septembre 2026)

Sous la Présidence de M. Laurent Riche, Maire

Etaient présents :

Conseillers présents :
28

Séverine CHEVALIER, Gilles BRETZNER, Emilie HAMMERER, Arnaud ROLLIN, Dorothee DUMORTIER, Alain WINCKELMULLER, Sandrine ACKERMANN-BAUMS, Christian BROMBACHER, Myrna JACQUIN, Adjoints

Conseiller absents :
5

Martine PIERREZ, Nathalie BOESCH, Grégoire FREYBURGER, Brigitte BERTHAUD, Frédéric WALD, Francis GATTESCO, Paul HANK, Denis SUSS, Giulia ACHA, Sanae LAABID, Jérôme CANO, Corine LITZLER, Denise ESSOMBA ESSOMBA Pascal HEYER, Monia FATTIZZO, Julien LACHATER, Hubert MUSIL, Priscilla GRONDIN, conseillers municipaux

Procurations :
5

Ont donné procuration :

Denis BRAND a donné procuration à Christian BROMBACHER
Céline NAMUR a donné procuration à Dorothee DUMORTIER
Luca QUARTUCCI a donné procuration à Laurent RICHE
Michel CHERAY a donné procuration à Pascal HEYER
Mariam KRIBS-CHEFROUR a donné procuration à Monia FATTIZZO

Désignation du secrétaire de séance : Jonathan Gradoz, DGS

9. Reversement de l'aide versée aux communes en tant qu'autorité organisatrice de l'accueil du jeune enfant

Rapporteur : Monsieur Frédéric Wald, Conseiller municipal délégué, rapporteur du budget auprès de Monsieur Laurent Riche, Maire

La commune a perçu en 2025 une aide pour l'accueil du jeune enfant. M2A étant l'autorité organisatrice de l'accueil du jeune enfant, il convient de lui reverser cette aide.

Le décret 2025-678 du 21 juillet 2025 détaille les modalités de répartition de l'accompagnement financier de l'Etat destiné aux communes de plus de 3 500 habitants qui exercent les compétences d'autorité organisatrice de l'accueil du jeune enfant.

Le montant global de l'accompagnement de l'Etat est fixé en 2025 à 86 millions d'euros. La somme versée aux communes est pondérée par un premier coefficient basé sur le nombre de naissances domiciliées sur la commune et un second coefficient fondé sur le potentiel financier par habitant de la commune.

Au titre de 2025, la commune de Kingersheim est éligible à cette aide pour un montant de 20 328,13 euros.

Conformément à ses statuts, Mulhouse Alsace Agglomération est l'autorité organisatrice de la petite enfance sur tout le territoire, elle exerce donc les missions et responsabilités qui s'y rapportent.

Cependant, le décret 2025-678 du 21 juillet 2025, ni aucune autre disposition, ne prévoient de mécanisme automatique de reversement aux intercommunalités, quand bien même elles exercent effectivement les fonctions d'autorité organisatrice après transfert des compétences.

Conformément au principe de cohérence de la compétence transférée, il apparaît pertinent que les indemnités attribuées aux communes soient reversées à l'établissement public de coopération intercommunale afin d'assurer une gestion unifiée des ressources affectées au service public de la petite enfance.

Le Conseil municipal à l'unanimité décide :

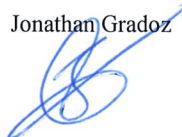
- d'approuver le principe de reversement annuel à Mulhouse Alsace Agglomération en tant qu'autorité organisatrice de la petite enfance des sommes versées à la commune au titre l'accompagnement financier pour l'exercice des compétences d'autorité organisatrice de l'accueil du jeune enfant, à compter de l'exercice 2025,
- d'approuver le projet de convention proposé par Mulhouse Alsace Agglomération pour encadrer le reversement,
- d'autoriser le Maire à signer la convention et à reverser à Mulhouse Alsace Agglomération la somme reçue, sur la base des arrêtés ministériels pris annuellement, et sur délibération concordante du conseil communautaire approuvant le principe de ce reversement et de convention.

Pour extrait conforme

Kingersheim, le 17 septembre 2026

Le secrétaire de séance

Jonathan Gradoz



Le Maire

Laurent Riche



Département du
Haut-Rhin

VILLE DE KINGERSHEIM

Arrondissement de
MULHOUSE

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Nombre des membres du
Conseil Municipal élus :
33

Séance du 16 septembre 2026 à 18h30

Conseillers en fonction :
33

(Convocation envoyée le 9 septembre 2026)

Sous la Présidence de M. Laurent Riche, Maire

Etaient présents :
Conseillers présents : 28
Séverine CHEVALIER, Gilles BRETZNER, Emilie HAMMERER, Arnaud ROLLIN, Dorothee DUMORTIER, Alain WINCKELMULLER, Sandrine ACKERMANN-BAUMS, Christian BROMBACHER, Myrna JACQUIN, Adjoint

Conseiller absents : 5
Martine PIERREZ, Nathalie BOESCH, Grégoire FREYBURGER, Brigitte BERTHAUD, Frédéric WALD, Francis GATTESCO, Paul HANK, Denis SUSS, Giulia ACHA, Sanae LAABID, Jérôme CANO, Corine LITZLER, Denise ESSOMBA
ESSOMBA Pascal HEYER, Monia FATTIZZO, Julien LACHATER, Hubert MUSIL, Priscilla GRONDIN, conseillers municipaux

Procurations :
5

Ont donné procuration :

Denis BRAND a donné procuration à Christian BROMBACHER
Céline NAMUR a donné procuration à Dorothee DUMORTIER
Luca QUARTUCCI a donné procuration à Laurent RICHE
Michel CHERAY a donné procuration à Pascal HEYER
Mariam KRIBS-CHEFROUR a donné procuration à Monia FATTIZZO

Désignation du secrétaire de séance : Jonathan Gradoz, DGS

10. Vente d'une emprise de terrain rue de l'Etang

Rapporteur : Monsieur Arnaud Rollin, Adjoint au Maire chargé de l'aménagement urbain et du patrimoine pour une ville durable.

Le Conseil municipal est invité à délibérer sur la vente d'une emprise de terrain sise rue de l'Etang aux époux RICHARD.

La Ville a été saisie d'une démarche émanant des époux RICHARD demeurant 14 rue de l'Etang à Kingersheim, ces derniers souhaitant installer un portail coulissant à la place du portail actuel, travaux impossibles à réaliser au vu de la configuration de leur propriété.

A cet effet, compte-tenu de cette configuration (cf plan ci-joint), afin de leur permettre l'installation de cet équipement, il a été convenu de leur céder l'emprise utile et nécessaire à la réalisation de ces travaux.

Après intervention du géomètre, l'emprise à céder par la Ville représente 4 m² et est cadastrée section 07 n° 490/86 (cf plan ci-joint).

Cette transaction a été convenue pour un montant de 268 €.

Compte-tenu de la configuration de la voirie et de la place de retournement, cette emprise de 4m² aux caractéristiques physiques particulières, n'est pas considérée comme ayant été affectée à l'usage du public.

En effet, par sa forme, elle ne constitue ni un espace ouvert à la circulation ou à l'usage du public, ni un aménagement destiné à cet usage. En conséquence, cette emprise ne présente pas le caractère d'une dépendance du domaine public communal et il n'y a pas lieu de constater sa désaffectation et par conséquent son déclassement.

Rien ne s'oppose donc à la cession de cette parcelle.

Le Conseil municipal à l'unanimité décide :

- d'approuver la vente de la parcelle cadastrée section 07 n°490/86 d'une superficie de 0,04 are aux conditions financières visées ci-dessus,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte de vente et toute autre pièce afférente à cette affaire

Pour extrait conforme

Kingersheim, le 17 septembre 2026

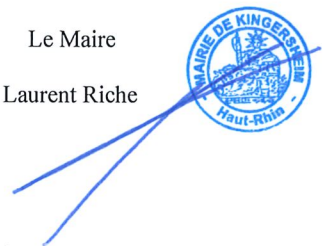
Le secrétaire de séance

Jonathan Gradoz



Le Maire

Laurent Riche



Extrait du procès-verbal des délibérations
du Conseil Municipal

Nombre des membres du
Conseil Municipal élus :
33

Séance du 16 septembre 2026 à 18h30

Conseillers en fonction :
33

(Convocation envoyée le 9 septembre 2026)

Sous la Présidence de M. Laurent Riche, Maire

Etaient présents :

Conseillers présents :
28

Séverine CHEVALIER, Gilles BRETZNER, Emilie HAMMERER, Arnaud ROLLIN, Dorothee DUMORTIER, Alain WINCKELMULLER, Sandrine ACKERMANN-BAUMS, Christian BROMBACHER, Myrna JACQUIN, Adjoints

Conseiller absents :
5

Martine PIERREZ, Nathalie BOESCH, Grégoire FREYBURGER, Brigitte BERTHAUD, Frédéric WALD, Francis GATTESCO, Paul HANK, Denis SUSS, Giulia ACHA, Sanae LAABID, Jérôme CANO, Corine LITZLER, Denise ESSOMBA ESSOMBA Pascal HEYER, Monia FATTIZZO, Julien LACHATER, Hubert MUSIL, Priscilla GRONDIN, conseillers municipaux

Procurations :
5

Ont donné procuration :

Denis BRAND a donné procuration à Christian BROMBACHER
Céline NAMUR a donné procuration à Dorothee DUMORTIER
Luca QUARTUCCI a donné procuration à Laurent RICHE
Michel CHERAY a donné procuration à Pascal HEYER
Mariam KRIBS-CHEFROUR a donné procuration à Monia FATTIZZO

Désignation du secrétaire de séance : Jonathan Gradoz, DGS

11. Acquisition d'une parcelle rue de Guebwiller

Rapporteur : Monsieur Arnaud Rollin, Adjoint au Maire chargé de l'aménagement urbain et du patrimoine pour une ville durable.

Le Conseil municipal est invité à délibérer sur l'acquisition d'une parcelle à Territoire d'Energie Alsace.

L'aménagement du quartier « Terre Ad Vitam » sur la friche industrielle AMECO, rue de Guebwiller se poursuit depuis quelques années déjà.

Dans le cadre des discussions préalables à cet aménagement, la ville s'était engagée à raccorder les habitants de l'impasse initialement situées entre l'ancien restaurant « Le Chasseur vert » et le nouveau lotissement par une des nouvelles voiries créées, notamment l'Allée du Touquet. En contre-partie, cette impasse privée a depuis été cédée à l'aménageur.

L'état des lieux parcellaire faisait état de la présence d'une parcelle accueillant un transformateur électrique, propriété de Territoire d'Energie Alsace, que l'aménageur devait récupérer, faisant partie intégrante du périmètre du lotissement.

Cette cession, bien qu'ayant fait l'objet d'une première délibération en séance du conseil municipal le 14/12/2022, n'a pas aboutie suite au rejet du juge du Livre Foncier en raison d'un problème de propriété entre ENEDIS et TEA, aujourd'hui régularisé.

Cette parcelle ne pouvant être cédée directement par TEA à l'aménageur, il est donc convenu que la Ville l'acquiert pour la revendre ensuite à Vivialys (aménageur), au même tarif (cf délibération suivante).

La vente de la parcelle 107 en section 19, d'une surface de 33 m², a été convenue pour un montant de 500 €. Le transformateur électrique a été démoli courant 2023.

Le Conseil municipal à l'unanimité décide :

- d'approuver l'acquisition de la parcelle cadastrée section 19 n° 107 d'une surface de 0,33 are au prix de cinq cent euros (500 €),
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte de transfert de propriété,
- de prélever la somme de 500 € au budget primitif 2026.

Pour extrait conforme

Kingersheim, le 17 septembre 2026

Le secrétaire de séance

Jonathan Gradoz



Le Maire

Laurent Riche



Département du
Haut-Rhin

VILLE DE KINGERSHEIM

Arrondissement de
MULHOUSE

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Nombre des membres du
Conseil Municipal élus :
33

Séance du 16 septembre 2026 à 18h30

Conseillers en fonction :
33

(Convocation envoyée le 9 septembre 2026)

Sous la Présidence de M. Laurent Riche, Maire

Etaient présents :
Conseillers présents : 28
Séverine CHEVALIER, Gilles BRETZNER, Emilie HAMMERER, Arnaud ROLLIN, Dorothee DUMORTIER, Alain WINCKELMULLER, Sandrine ACKERMANN-BAUMS, Christian BROMBACHER, Myrna JACQUIN, Adjoints

Conseiller absents : 5
Martine PIERREZ, Nathalie BOESCH, Grégoire FREYBURGER, Brigitte BERTHAUD, Frédéric WALD, Francis GATTESCO, Paul HANK, Denis SUSS, Giulia ACHA, Sanae LAABID, Jérôme CANO, Corine LITZLER, Denise ESSOMBA
ESSOMBA Pascal HEYER, Monia FATTIZZO, Julien LACHATER, Hubert MUSIL, Priscilla GRONDIN, conseillers municipaux

Procurations :
5

Ont donné procuration :

Denis BRAND a donné procuration à Christian BROMBACHER
Céline NAMUR a donné procuration à Dorothee DUMORTIER
Luca QUARTUCCI a donné procuration à Laurent RICHE
Michel CHERAY a donné procuration à Pascal HEYER
Mariam KRIBS-CHEFROUR a donné procuration à Monia FATTIZZO

Désignation du secrétaire de séance : Jonathan Gradoz, DGS

12. Vente d'une parcelle rue de Guebwiller

Rapporteur : Monsieur Arnaud Rollin, Adjoint au Maire chargé de l'aménagement urbain et du patrimoine pour une ville durable.

Le Conseil municipal est invité à délibérer sur la vente d'une parcelle à la SAS Vivialys Aménagement Foncier.

L'aménagement du quartier « Terre Ad Vitam » sur la friche industrielle AMECO, rue de Guebwiller se poursuit depuis quelques années déjà.

Dans le cadre des discussions préalables à cet aménagement, la ville s'était engagée à raccorder les habitants de l'impasse initialement situées entre l'ancien restaurant « Le Chasseur vert » et le nouveau lotissement par une des nouvelles voiries créées, notamment l'Allée du Touquet. En contre-partie, cette impasse privée a depuis été cédée à l'aménageur.

L'état des lieux parcellaire faisait état de la présence d'une parcelle accueillant un transformateur électrique (aujourd'hui démolé), faisant partie intégrante du périmètre du lotissement, que la Ville acquiert de Territoire d'Energie Alsace (cf délibération précédente).

La vente de la parcelle 107 en section 19, d'une surface de 33 m² a été convenue pour un montant de 500 €.

Le Conseil municipal à l'unanimité décide :

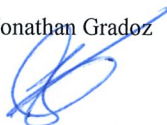
- d'approuver la vente de la parcelle cadastrée section 19 n° 107 d'une surface de 0.33 are au prix de cinq cent euros (500 €) à la Sas Vivialys Aménagement Foncier,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte de transfert de propriété.

Pour extrait conforme

Kingersheim, le 17 septembre 2026

Le secrétaire de séance

Jonathan Gradoz



Le Maire

Laurent Riche



Département du
Haut-Rhin

VILLE DE KINGERSHEIM

Arrondissement de
MULHOUSE

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Nombre des membres du
Conseil Municipal élus :
33

Séance du 16 septembre 2026 à 18h30

Conseillers en fonction :
33

(Convocation envoyée le 9 septembre 2026)

Sous la Présidence de M. Laurent Riche, Maire

Etaient présents :
Conseillers présents :
28
Séverine CHEVALIER, Gilles BRETZNER, Emilie HAMMERER, Arnaud ROLLIN, Dorothée DUMORTIER, Alain WINCKELMULLER, Sandrine ACKERMANN-BAUMS, Christian BROMBACHER, Myrna JACQUIN, Adjoints

Conseiller absents :
5
Martine PIERREZ, Nathalie BOESCH, Grégoire FREYBURGER, Brigitte BERTHAUD, Frédéric WALD, Francis GATTESCO, Paul HANK, Denis SUSS, Giulia ACHA, Sanae LAABID, Jérôme CANO, Corine LITZLER, Denise ESSOMBA
ESSOMBA Pascal HEYER, Monia FATTIZZO, Julien LACHATER, Hubert MUSIL, Priscilla GRONDIN, conseillers municipaux

Procurations :
5

Ont donné procuration :

Denis BRAND a donné procuration à Christian BROMBACHER
Céline NAMUR a donné procuration à Dorothée DUMORTIER
Luca QUARTUCCI a donné procuration à Laurent RICHE
Michel CHERAY a donné procuration à Pascal HEYER
Mariam KRIBS-CHEFROUR a donné procuration à Monia FATTIZZO

Désignation du secrétaire de séance : Jonathan Gradoz, DGS

13. Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et Randonnée (PDIPR) Alsace

Rapporteur : Monsieur Arnaud Rollin, Adjoint au Maire chargé de l'aménagement urbain et du patrimoine pour une ville durable.

Cheffe de file du développement maîtrisé des sports de nature, la Collectivité européenne d'Alsace a placé le développement durable et équilibré des sports de nature au cœur de ses priorités. En tant qu'axe prioritaire de la politique sportive et avec la volonté de pérenniser l'offre d'itinérance de pleine nature, la Collectivité envisage d'adopter son Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et Randonnée (PDIPR) à l'échelle de l'Alsace.

L'adoption de ce plan par la Collectivité européenne d'Alsace nécessite une consultation obligatoire de l'ensemble des communes intéressées par le plan, ou susceptibles de l'être. Le Conseil municipal est sollicité pour émettre un avis sur le cadre général du plan alsacien des itinéraires de promenade et randonnée de la Collectivité.

VU l'article L.361-1 du Code de l'environnement ;

VU la circulaire du 30 août 1988 relative aux Plan Départementaux des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (réf. NOR : PRMEB861216C) ;

VU les articles L.161-6-1 et D.161-11-4 du Code rural et de la pêche maritime ;

VU l'arrêté ministériel du 16 février 2023 précisant le contenu du tableau récapitulatif du recensement des chemins ruraux pris en application de l'article D.161-11-4 du Code rural et de la pêche maritime ;

Selon les informations communiquées en date du 3 août 2026, la Collectivité européenne d'Alsace souhaite réaffirmer son engagement en faveur d'un développement équilibré des sports de nature, conciliant les usages sportifs et de loisirs et la préservation des milieux naturels qui font la fierté de l'Alsace.

Pour cela, elle envisage d'adopter un Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et Randonnée (PDIPR) à l'échelle de l'Alsace devant permettre aux acteurs de traduire leurs priorités en matière de randonnées pédestre, équestre et VTT de leur territoire et de la discipline concernée.

La mise en œuvre de ce plan s'appuie sur une logique de partenariat :

- La Collectivité européenne d'Alsace est le maître d'ouvrage du plan ; elle accompagne les acteurs des sports de nature à travers les différents réseaux qu'elle anime et les outils qu'elle met à disposition des partenaires ;
- Les comités sportifs et le Club Vosgien développent l'offre et la gestion des grands itinéraires structurants ;
- Les intercommunalités, pour celles disposant de la compétence correspondante, portent une politique de développement locale d'offre d'itinérance, de développement touristique, de protection de l'environnement, de mobilités, d'aménagement du territoire ... ; elles assurent la cohérence territoriale. A ce titre, elles sont concernées par la coordination et la gestion du réseau des itinéraires de leur périmètre.

La mise en place d'un PDIPR permet de garantir la continuité des itinéraires et de la qualité de l'offre du réseau de randonnée.

En effet, il donne un cadre permettant de vérifier que les nécessaires autorisations de passage sur des parcelles de terrain sont bien contractualisées auprès des propriétaires publics et privés, qu'un entretien régulier est en place, que les aménagements effectués et sécurisés sont autorisés et que les mesures de conciliation environnementales sont bien prises en compte. Il n'a toutefois pas d'effet juridique sur le droit de propriété et ne contraint donc pas un propriétaire à maintenir un sentier dont il ne souhaiterait pas ou plus le passage sur son terrain.

Cependant, ce plan a un effet juridique pour la seule protection des chemins ruraux : en effet, il prévoit un dispositif de rétablissement de l'itinéraire en cas de suppression ou d'aliénation d'un chemin rural inscrit au dit plan.

L'adoption de ce plan par la Collectivité européenne d'Alsace nécessite une consultation obligatoire de l'ensemble des communes intéressées par le plan, ou susceptibles de l'être.

Considérant que selon l'article L.361-1 du Code de l'environnement, la Collectivité européenne d'Alsace établit, après avis des communes concernées, un plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR) et que ces itinéraires peuvent notamment emprunter des chemins ruraux, après délibération de ces mêmes communes concernées ;

Considérant que le projet de PDIPR à l'échelle de l'Alsace porté par la Collectivité européenne d'Alsace a pour objectif de pérenniser la pratique des randonnées pédestre, équestre et VTT, de sauvegarder le patrimoine des chemins ruraux et de disposer d'un outil de dialogue pour l'aménagement du territoire ;

Considérant qu'en acceptant d'inscrire ultérieurement un chemin rural dans ce plan, la commune accepte l'affectation au public de ses chemins ruraux et assure la continuité de passage des randonneurs pédestre, équestre et VTT sur le territoire communal ;

Le Conseil municipal à l'unanimité décide :

- d'émettre un avis favorable sur la mise en place du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et Randonnée à l'échelle de l'Alsace (PDIPR Alsace) par la Collectivité européenne d'Alsace dont

une cartographie des itinéraires structurants de promenade et de randonnée ainsi qu'une extraction de cartographie des itinéraires de promenade et de randonnée traversant le territoire communal, à la date de la présente délibération, sont jointes en annexe à la présente délibération ;

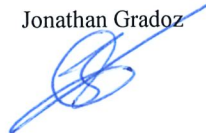
- d'émettre un avis favorable quant à la stratégie de mise en oeuvre de ce même plan porté par la Collectivité européenne d'Alsace ;
- d'accepter le principe de la participation de la Commune de Kingersheim pour l'inscription ultérieure au PDIPR Alsace de chemins ruraux propriété communale ;
- de prendre acte que la présente délibération n'équivaut en aucun cas à un accord définitif sur l'inscription au plan de(s) l'itinéraire(s) traversant la Commune et que cette inscription, dont la demande relève des acteurs de la stratégie (soit les comités sportifs, le Club Vosgien ainsi que les intercommunalités), devra faire l'objet d'une nouvelle délibération du Conseil municipal portant autorisation de passage sur les chemins ruraux propriété communale ;
- de prendre acte que la Collectivité européenne d'Alsace informera la commune de l'inscription de tout itinéraire au PDIPR se situant sur le ban communal ;
- concernant les chemins ruraux qui feront l'objet d'une future inscription au PDIPR Alsace et dans l'attente de cette inscription au plan,
 - la commune s'engage :
 - à ne pas les aliéner,
 - à leur conserver un caractère ouvert et public,
 - à accepter leur balisage,
 - à conventionner leurs modalités d'entretien, selon les termes d'une convention qui lui sera proposée lors de la procédure d'inscription ;
 - a bien noté que la commune peut procéder au recensement des chemins ruraux en application de l'article L.161-6-1 du Code rural et de la pêche maritime et que, dans ce cas, elle est tenue de transmettre à la Collectivité européenne d'Alsace le tableau récapitulatif portant recensement des chemins ruraux sur le territoire de la commune conformément à l'arrêté ministériel du 16 février 2023 susvisé ;
- d'accepter d'accompagner si besoin les partenaires pour la mise en œuvre du PDIPR Alsace.

Pour extrait conforme

Kingersheim, le 17 septembre 2026

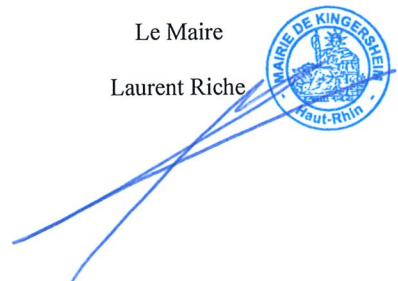
Le secrétaire de séance

Jonathan Gradoz



Le Maire

Laurent Riche



Département du
Haut-Rhin

VILLE DE KINGERSHEIM

Arrondissement de
MULHOUSE

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Nombre des membres du
Conseil Municipal élus :
33

Séance du 16 septembre 2026 à 18h30

Conseillers en fonction :
33

(Convocation envoyée le 9 septembre 2026)

Sous la Présidence de M. Laurent Riche, Maire

Conseillers présents :
28

Etaient présents :
Séverine CHEVALIER, Gilles BRETZNER, Emilie HAMMERER, Arnaud ROLLIN, Dorothée DUMORTIER, Alain WINCKELMULLER, Sandrine ACKERMANN-BAUMS, Christian BROMBACHER, Myrna JACQUIN, Adjoints

Conseiller absents :
5

Martine PIERREZ, Nathalie BOESCH, Grégoire FREYBURGER, Brigitte BERTHAUD, Frédéric WALD, Francis GATTESCO, Paul HANK, Denis SUSS, Giulia ACHA, Sanae LAABID, Jérôme CANO, Corine LITZLER, Denise ESSOMBA ESSOMBA Pascal HEYER, Monia FATTIZZO, Julien LACHATER, Hubert MUSIL, Priscilla GRONDIN, conseillers municipaux

Procurations :
5

Ont donné procuration :

Denis BRAND a donné procuration à Christian BROMBACHER
Céline NAMUR a donné procuration à Dorothée DUMORTIER
Luca QUARTUCCI a donné procuration à Laurent RICHE
Michel CHERAY a donné procuration à Pascal HEYER
Mariam KRIBS-CHEFROUR a donné procuration à Monia FATTIZZO

Désignation du secrétaire de séance : Jonathan Gradoz, DGS

14. Attribution de subventions pour des voyages scolaires en vue de soutenir les familles dont les enfants sont scolarisés hors et dans Kingersheim

Rapporteur : Monsieur Alain Winckelmuller, Adjoint en charge de la place de l'enfant et de la jeunesse dans la Ville

Des écoles sollicitent la ville en vue d'obtenir un soutien financier pour les enfants de Kingersheim participant à des voyages scolaires.

S'agissant d'enfants de la commune, la Ville a validé le principe d'une participation financière, sous condition, dans le cadre d'une enveloppe fixée au Budget Primitif 2026.

Chaque année, des voyages sont organisés par des écoles de Kingersheim ou fréquentées par des élèves de Kingersheim. La commune est sollicitée pour aider au financement de ces voyages afin d'en alléger le coût pour les parents. Cette subvention découle de la subvention du même nom attribuée par la Collectivité Européenne d'Alsace (CeA).

S'agissant de voyages effectués en 2026, les barèmes d'attribution des subventions sont les suivants :

- Autoriser l'accès à la subvention aux familles des élèves scolarisés en école primaire (maternelle et élémentaire) et collège exclusivement (idem CeA)

- Soutenir les voyages des écoles kingsheimois aux conditions suivantes :
 - o 10 € par enfant de janvier à décembre, pour l'ensemble du séjour
 - o Durée minimale d'au moins 3 nuitées
- Soutenir les voyages d'enfants kingsheimois scolarisés hors kingsheim aux conditions suivantes :
 - o Soutien forfaitaire de 10 % du coût à charge des familles plafonné à 75 euros,
 - o Durée minimale d'au moins 3 nuitées

Pour l'ensemble des demandes, la subvention est versée à l'établissement chargé de répercuter le soutien de la Ville sur le coût à charge des familles.

Une enveloppe financière annuelle est inscrite au budget. Si celle-ci est consommée avant la fin de l'année, il sera répondu négativement à toute nouvelle demande de soutien pour les voyages scolaires.

Ecole	Type de voyage	Date du séjour	Nbre d'enfants	Nombre de nuitées	Calcul	Proposition
Ecole élémentaire du Centre	Classe de découverte à la Bourboule en Auvergne : CM2A, CM2B, CM2 bil	Du 12 au 16 octobre 2026	69	4	69 élèves X 10 €	690,00 €
						690,00 €

Le Conseil municipal à l'unanimité décide :

- d'approuver le versement des subventions détaillées ci-dessus, ainsi que le prélèvement des crédits du budget primitif 2026 aux natures correspondantes.

Pour extrait conforme

Kingsheim, le 17 septembre 2026

Le secrétaire de séance

Jonathan Gradoz



Le Maire

Laurent Riche



Département du
Haut-Rhin

VILLE DE KINGERSHEIM

Arrondissement de
MULHOUSE

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Nombre des membres du
Conseil Municipal élus :
33

Séance du 16 septembre 2026 à 18h30

Conseillers en fonction :
33

(Convocation envoyée le 9 septembre 2026)

Sous la Présidence de M. Laurent Riche, Maire

Conseillers présents :
28

Etaient présents :

Séverine CHEVALIER, Gilles BRETZNER, Emilie HAMMERER, Arnaud ROLLIN, Dorothee DUMORTIER, Alain WINCKELMULLER, Sandrine ACKERMANN-BAUMS, Christian BROMBACHER, Myrna JACQUIN, Adjoints

Conseiller absents :
5

Martine PIERREZ, Nathalie BOESCH, Grégoire FREYBURGER, Brigitte BERTHAUD, Frédéric WALD, Francis GATTESCO, Paul HANK, Denis SUSS, Giulia ACHA, Sanae LAABID, Jérôme CANO, Corine LITZLER, Denise ESSOMBA ESSOMBA Pascal HEYER, Monia FATTIZZO, Julien LACHATER, Hubert MUSIL, Priscilla GRONDIN, conseillers municipaux

Procurations :
5

Ont donné procuration :

Denis BRAND a donné procuration à Christian BROMBACHER
Céline NAMUR a donné procuration à Dorothee DUMORTIER
Luca QUARTUCCI a donné procuration à Laurent RICHE
Michel CHERAY a donné procuration à Pascal HEYER
Mariam KRIBS-CHEFROUR a donné procuration à Monia FATTIZZO

Désignation du secrétaire de séance : Jonathan Gradoz, DGS

15. Attribution d'une subvention d'équipement aux collèges Emile Zola et Irène Joliot-Curie

Rapporteur : Monsieur Alain Winckelmuller, Adjoint en charge de la place de l'enfant et de la jeunesse dans la Ville

Depuis 2022, la Ville soutient les collèges dans le cadre d'appels à projets d'équipement. S'agissant d'une démarche visant à améliorer la qualité d'accueil d'enfants scolarisés sur le ban de la commune, la Ville a validé le versement d'une participation financière dans le cadre d'une enveloppe fixée au Budget Primitif 2026.

Jusqu'en 2021, la Ville soutenait les collèges avec le versement d'une subvention forfaitaire d'un montant de 17,50 € par élèves calculée chaque année en fonction du nombre d'élèves présents à la date de la rentrée scolaire.

Pour répondre au mieux aux demandes des collèges en restant dans le cadre d'un budget contraint, la Ville répond désormais à des demandes d'investissement et a prévu à ce titre une enveloppe globale de 5 000 €.

Dans la logique de la poursuite d'un soutien financier aux collèges, il est proposé d'attribuer une subvention forfaitaire de 3 000 € pour le collège Emile Zola et de 2 000 € pour le collège Irène Joliot-Curie.

Le Conseil municipal à l'unanimité décide :

- d'approuver le versement d'une subvention d'équipement d'un montant de 3 000 € au collège Emile Zola et de 2 000 € au collège Irène Joliot-Curie.
- d'approuver le versement des subventions détaillées ci-dessus, ainsi que le prélèvement des crédits du budget primitif 2026 aux natures correspondantes.

Pour extrait conforme

Kingersheim, le 17 septembre 2026

Le secrétaire de séance

Jonathan Gradoz



Le Maire

Laurent Riche



Département du
Haut-Rhin

VILLE DE KINGERSHEIM

Arrondissement de
MULHOUSE

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Nombre des membres du
Conseil Municipal élus :
33

Séance du 16 septembre 2026 à 18h30

Conseillers en fonction :
33

(Convocation envoyée le 9 septembre 2026)

Sous la Présidence de M. Laurent Riche, Maire

Conseillers présents :
28

Etaient présents :

Séverine CHEVALIER, Gilles BRETZNER, Emilie HAMMERER, Arnaud ROLLIN, Dorothee DUMORTIER, Alain WINCKELMULLER, Sandrine ACKERMANN-BAUMS, Christian BROMBACHER, Myrna JACQUIN, Adjoints

Conseiller absents :
5

Martine PIERREZ, Nathalie BOESCH, Grégoire FREYBURGER, Brigitte BERTHAUD, Frédéric WALD, Francis GATTESCO, Paul HANK, Denis SUSS, Giulia ACHA, Sanae LAABID, Jérôme CANO, Corine LITZLER, Denise ESSOMBA ESSOMBA Pascal HEYER, Monia FATTIZZO, Julien LACHATER, Hubert MUSIL, Priscilla GRONDIN, conseillers municipaux

Procurations :
5

Ont donné procuration :

Denis BRAND a donné procuration à Christian BROMBACHER
Céline NAMUR a donné procuration à Dorothee DUMORTIER
Luca QUARTUCCI a donné procuration à Laurent RICHE
Michel CHERAY a donné procuration à Pascal HEYER
Mariam KRIBS-CHEFROUR a donné procuration à Monia FATTIZZO

Désignation du secrétaire de séance : Jonathan Gradoz, DGS

16. Attribution d'une subvention exceptionnelle au Volley Ball Club Kingersheim

Rapporteur : Monsieur Gilles Bretzner, Adjoint au dynamisme associatif et sportif

Le club de Volley de Kingersheim organise des sessions sportives dans les écoles élémentaires de la commune. A ce titre, il met à disposition des éducateurs formés qu'il doit financer.

Le Volley Ball Club de Kingersheim organise depuis plusieurs années des opérations « Smashy » dans les écoles élémentaires du Centre et de la Strueth en mettant à disposition un éducateur formé et rémunéré par le club.

Au-delà de la promotion de la pratique du volley et du club, ces actions contribuent à la sensibilisation au sport pour tous dans un contexte où l'obésité prend de plus en plus d'ampleur chez les jeunes.

L'an passé, ces interventions ont permis d'initier 576 élèves sur 31 semaines par 3 éducateurs différents et représentent 294 heures de mise à disposition de personnel.

Le coût salarial pour le club est de 5 639,46 € (après déduction des aides à l'apprentissage).

Depuis cette année, ce dispositif n'est plus financé par l'Agence Nationale du Sport et son coût revient en totalité du club. C'est pourquoi, afin de pérenniser ces interventions, le club demande un soutien pour la prise en charge partielle des frais de personnel.

A la vue de l'engagement et du dynamisme de cette association, il est proposé de soutenir cette action pour l'année 2026 à hauteur de 1 250 €.

Le Conseil municipal à l'unanimité décide :

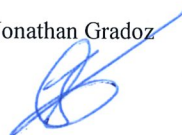
- d'approuver l'attribution d'une subvention exceptionnelle pour un montant total de 1 250 €.

Pour extrait conforme

Kingersheim, le 17 septembre 2026

Le secrétaire de séance

Jonathan Gradoz



Le Maire

Laurent Riche



Département du
Haut-Rhin

VILLE DE KINGERSHEIM

Arrondissement de
MULHOUSE

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Nombre des membres du
Conseil Municipal élus :
33

Séance du 16 septembre 2026 à 18h30

Conseillers en fonction :
33

(Convocation envoyée le 9 septembre 2026)

Sous la Présidence de M. Laurent Riche, Maire

Etaient présents :

Conseillers présents :
28

Séverine CHEVALIER, Gilles BRETZNER, Emilie HAMMERER, Arnaud ROLLIN, Dorothée DUMORTIER, Alain WINCKELMULLER, Sandrine ACKERMANN-BAUMS, Christian BROMBACHER, Myrna JACQUIN, Adjoint

Conseiller absents :
5

Martine PIERREZ, Nathalie BOESCH, Grégoire FREYBURGER, Brigitte BERTHAUD, Frédéric WALD, Francis GATTESCO, Paul HANK, Denis SUSS, Giulia ACHA, Sanae LAABID, Jérôme CANO, Corine LITZLER, Denise ESSOMBA ESSOMBA Pascal HEYER, Monia FATTIZZO, Julien LACHATER, Hubert MUSIL, Priscilla GRONDIN, conseillers municipaux

Procurations :
5

Ont donné procuration :

Denis BRAND a donné procuration à Christian BROMBACHER
Céline NAMUR a donné procuration à Dorothée DUMORTIER
Luca QUARTUCCI a donné procuration à Laurent RICHE
Michel CHERAY a donné procuration à Pascal HEYER
Mariam KRIBS-CHEFROUR a donné procuration à Monia FATTIZZO

Désignation du secrétaire de séance : Jonathan Gradoz, DGS

17. Soutien à l'école de musique

Rapporteur : Madame Dorothée Dumortier, Adjointe au Maire chargée de la culture et de la vie événementielle

L'Ecole de Musique est soutenue par la Ville de Kingersheim pour son implication historique auprès des jeunes kingersheimois dans leur découverte puis leur pratique d'un instrument de musique.

Afin de proposer un enseignement avec du matériel de qualité, l'Ecole de Musique sollicite un soutien financier.

Cette subvention d'investissement, à hauteur de 1000 €, a été inscrite au budget 2026 et votée le 17 décembre 2025.

Le Conseil municipal à l'unanimité décide :

- d'approuver le soutien de la Ville par le versement à l'Ecole de Musique d'une subvention d'investissement de 1 000 €,

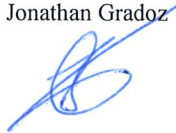
- de prélever les crédits nécessaires aux chapitre et nature correspondants du BP 2026.

Pour extrait conforme

Kingersheim, le 17 septembre 2026

Le secrétaire de séance

Jonathan Gradoz



Le Maire

Laurent Riche



Département du
Haut-Rhin

VILLE DE KINGERSHEIM

Arrondissement de
MULHOUSE

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Nombre des membres du
Conseil Municipal élus :
33

Séance du 16 septembre 2026 à 18h30

Conseillers en fonction :
33

(Convocation envoyée le 9 septembre 2026)

Sous la Présidence de M. Laurent Riche, Maire

Conseillers présents : 28 **Etaient présents :**
Séverine CHEVALIER, Gilles BRETZNER, Emilie HAMMERER, Arnaud ROLLIN,
Dorothee DUMORTIER, Alain WINCKELMULLER, Sandrine ACKERMANN-
BAUMS, Christian BROMBACHER, Myrna JACQUIN, Adjoints

Conseiller absents : 5
Martine PIERREZ, Nathalie BOESCH, Grégoire FREYBURGER, Brigitte
BERTHAUD, Frédéric WALD, Francis GATTESCO, Paul HANK, Denis SUSS, Giulia
ACHA, Sanae LAABID, Jérôme CANO, Corine LITZLER, Denise ESSOMBA
ESSOMBA Pascal HEYER, Monia FATTIZZO, Julien LACHATER, Hubert MUSIL,
Priscilla GRONDIN, conseillers municipaux

Procurations :
5

Ont donné procuration :

Denis BRAND a donné procuration à Christian BROMBACHER
Céline NAMUR a donné procuration à Dorothee DUMORTIER
Luca QUARTUCCI a donné procuration à Laurent RICHE
Michel CHERAY a donné procuration à Pascal HEYER
Mariam KRIBS-CHEFROUR a donné procuration à Monia FATTIZZO

Désignation du secrétaire de séance : Jonathan Gradoz, DGS

18. Modification du tableau des effectifs

Rapporteur : Madame Séverine Chevalier, 1^{ère} adjointe chargée des ressources humaines, de la vie citoyenne et de la qualité du service public

Afin de prendre en compte l'organisation des services et les besoins de la collectivité, le Conseil municipal est invité à créer plusieurs emplois et modifier le tableau des effectifs.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1111-1, L.1111-2

Vu le code général de la fonction publique, et notamment ses articles L.2, L. 313-1 et suivants, L332-8 et suivants et L. 411-1 et suivants ;

Vu le code général de la fonction publique, et notamment ses articles R.311-7, R.332-1 et suivants ;

Vu les décrets et partie réglementaire du code général de la fonction publique territoriale portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application du code général de la fonction publique,

Vu le tableau des effectifs de la collectivité ;

Considérant que l'accomplissement des missions de chaque emploi relèvent des cadres d'emplois des grades définis ci-dessous ;

Considérant qu'il y a lieu de répondre aux besoins de la collectivité pour permettre de rendre un service public de qualité ;

Considérant qu'il y a lieu de procéder à une mise à jour du tableau des effectifs ;

Ajout d'un ou plusieurs grade(s) aux emplois déjà existants et ouverture de la possibilité de recrutement par voie contractuelle

Les emplois ci-dessous et les besoins de la collectivité (technicité de l'emploi, spécificité des compétences à détenir, difficultés de recrutement, mouvements de personnel, etc.) justifient l'ajout de nouveaux grades sur certains emplois existants :

Emploi	Ancien grade	Nouveau(x) grade(s)	Nombre	Temps de travail	Poste ouvert à un recrutement en qualité de contractuel
Jardinier	Adjoint technique principal de 1ère classe	Agent de maîtrise (tous grades) Adjoint technique (tous grades)	1	Temps complet 35h00	oui
Gestionnaire ressources humaines	Adjoint administratif principal de 1ère classe	Rédacteur Adjoint administratif (tous grades)	1	Temps complet 35h00	oui
Responsable de la médiathèque	Assistant de conservation principal de 2ème classe	Assistant de conservation (tous grades)	1	Temps complet 35h00	oui
Responsable des services techniques	Ingénieur (tous grades)	Ingénieur (tous grades) Technicien (tous grades)	1	Temps complet	oui

Le Conseil municipal à l'unanimité décide :

- d'autoriser l'ajout de grade aux emplois mentionnés ci-dessus et procéder au recrutement des agents qui seront affectés à ces emplois,
- d'autoriser le Maire à signer tous les actes et prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération,
- d'approuver la modification du tableau des effectifs au regard des modifications délibérées,
- de prélever les crédits nécessaires à la rémunération globale dont charges des agents et les inscrire au budget aux chapitre prévus à cet effet pour le budget 2026 et suivants.

Pour extrait conforme

Kingersheim, le 17 septembre 2026

Le secrétaire de séance

Jonathan Gradoz

Le Maire

Laurent Riche



Département du
Haut-Rhin

VILLE DE KINGERSHEIM

Arrondissement de
MULHOUSE

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Nombre des membres du
Conseil Municipal élus :
33

Séance du 16 septembre 2026 à 18h30

Conseillers en fonction :
33

(Convocation envoyée le 9 septembre 2026)

Sous la Présidence de M. Laurent Riche, Maire

Etaient présents :
Conseillers présents : 28
Séverine CHEVALIER, Gilles BRETZNER, Emilie HAMMERER, Arnaud ROLLIN, Dorothee DUMORTIER, Alain WINCKELMULLER, Sandrine ACKERMANN-BAUMS, Christian BROMBACHER, Myrna JACQUIN, Adjoints

Conseiller absents : 5
Martine PIERREZ, Nathalie BOESCH, Grégoire FREYBURGER, Brigitte BERTHAUD, Frédéric WALD, Francis GATTESCO, Paul HANK, Denis SUSS, Giulia ACHA, Sanae LAABID, Jérôme CANO, Corine LITZLER, Denise ESSOMBA
ESSOMBA Pascal HEYER, Monia FATTIZZO, Julien LACHATER, Hubert MUSIL, Priscilla GRONDIN, conseillers municipaux

Procurations :
5

Ont donné procuration :

Denis BRAND a donné procuration à Christian BROMBACHER
Céline NAMUR a donné procuration à Dorothee DUMORTIER
Luca QUARTUCCI a donné procuration à Laurent RICHE
Michel CHERAY a donné procuration à Pascal HEYER
Mariam KRIBS-CHEFROUR a donné procuration à Monia FATTIZZO

Désignation du secrétaire de séance : Jonathan Gradoz, DGS

19. Organisation d'un débat obligatoire sur les garanties en matière de protection sociale complémentaire (PSC)

Rapporteur : Madame Séverine Chevalier, 1^{ère} adjointe chargée des ressources humaines, de la vie citoyenne et de la qualité du service public

Chaque collectivité territoriale a l'obligation d'organiser, dans les six mois suivant le renouvellement de son assemblée délibérante, un débat portant sur les garanties accordées aux agents en matière de protection sociale complémentaire (PSC). Ce débat porte sur l'état des lieux de la PSC et les orientations en la matière pour la durée du mandat.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général de la fonction publique, notamment les articles L827-1 à L827-12 ;

Vu la loi n° 2025-1251 du 22 décembre 2025 relative à la protection sociale complémentaire des agents publics territoriaux ;

Vu le décret n° 2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement ;

Vu le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents ;

Vu le rapport de présentation transmis aux membres de l'assemblée délibérante en vue du présent débat ;

Considérant que, suite au renouvellement général des assemblées délibérantes, un débat portant sur les garanties accordées aux agents en matière de protection sociale complémentaire doit être organisé dans un délai de six mois (article L827-12 du CGFP) ;

Considérant que ce débat vise à définir les grandes orientations de la collectivité en matière de participation financière aux risques santé et prévoyance, compte tenu des récentes évolutions législatives et réglementaires ;

Considérant que ce débat ne donne pas lieu à un vote sur le fond mais doit être formellement acté par une délibération ;

Le Conseil municipal à l'unanimité décide :

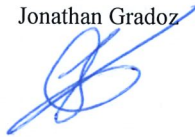
- d'acter qu'un débat s'est tenu au sein de l'assemblée sur les garanties de protection sociale complémentaire (PSC) santé et prévoyance destinées aux agents de la Ville de Kingersheim, sur la base du rapport de présentation qui lui a été soumis.

Pour extrait conforme

Kingersheim, le 17 septembre 2026

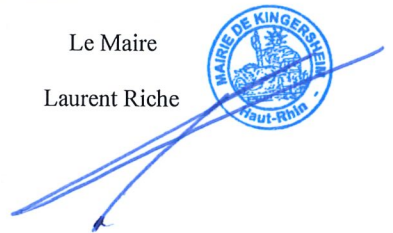
Le secrétaire de séance

Jonathan Gradoz



Le Maire

Laurent Riche



Délibérations mises en ligne le 21 septembre 2026

